



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2023 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, MME KARINE LARAMÉE ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Messieurs les conseillers Daniel Kaeser et Jean-François Hecq sont absents.

**2023-08-408**

#### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour en remplaçant, au sujet 8.10 Opération d'une friperie par l'organisme Services d'entraide Le Relais - Prolongation de la durée du bail, la date du 28 février 2024 par le 29 février 2024.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2023-08-409**

#### SÉANCE D'INFORMATION - PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-088

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-088 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification de la zone C-6 271 et ses dispositions particulières.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-088, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions. À cette occasion, aucune intervention n'a été faite.

**2023-08-410**  
**PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 tel que soumis.

Adoptée

**2023-08-411**  
**RÈGLEMENT RV-1433-1 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 juillet 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1433-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1433 sur l'occupation du domaine public relatives aux autorisations permanentes.

Adoptée

**2023-08-412**  
**RÈGLEMENT RV-1441-088 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-088 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification de la zone C-6 271 et ses dispositions particulières.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-08-413**  
**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 9 juin au 20 juillet 2023.

Adoptée

**2023-08-414**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - JUIN 2023**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023 montrant un total des activités de 7 484 756,02 \$.

Adoptée

**2023-08-415**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 3 juillet 2023 et révisée par le Service des finances le 14 juillet 2023, montrant un montant payable total de 1 615 045,83 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2023-08-416**  
**APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER - RÈGLEMENT RV-1713**

ATTENDU le Règlement RV-1713 décrétant des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt à cette fin, en vigueur en date du 10 août 2022;

ATTENDU l'emprunt de 3 000 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 juillet 2022;

ATTENDU le dépassement du coût des travaux initialement prévu au devis estimatif des travaux;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'augmenter de 200 000 \$ le montant prévu au Règlement RV-1713 pour la réalisation des travaux de réfection du réseau routier, passant d'un total de 3 000 000 \$ à 3 200 000 \$.

D'approprier un montant de 200 000 \$ au surplus libre accumulé pour couvrir cet excédent.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**2023-08-417**  
**APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ -**  
**PROJET « SOUS LES PAVÉS »**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'appropriation de la somme de 50 000 \$ au surplus libre accumulé pour les dépenses liées au projet « Sous les pavés ».

Adoptée

**2023-08-418**  
**FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES**  
**D'INVESTISSEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété tel qu'indiqué aux listes datées du 12 juillet 2023 préparées par le Service des finances.

De verser au surplus libre accumulé la somme de 55 364,47 \$ provenant des soldes disponibles des projets fermés financés par :

- le surplus libre accumulé: 55 363,78 \$;
- les activités de fonctionnement: 0,68 \$;
- le fonds de roulement: 0,01 \$.

Adoptée

**2023-08-419**  
**UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**  
**FERMÉS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 385 655,02 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements d'emprunt telle qu'indiquée au rapport de fermeture du 12 juillet 2023 préparé par le Service des finances.

De verser au surplus libre accumulé la somme de 118 988,70 \$ provenant de règlements dont le service de dette à rembourser est inférieur à leur solde disponible dégagé.

Adoptée

**2023-08-420**

**ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste soumise, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU que, si requis, les dépenses effectuées par ces règlements ont été financées de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier les règlements identifiés ci-après par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense (financements) » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après:

N° du règlement	Titre	Dépense prévue au règlement	Emprunt approuvé	Nouveau montant de la dépense (financements)							Solde résiduaire à annuler (4 - 5)
				Total (6 à 11)	Nouveau montant de l'emprunt	Solde disponible règlement	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	
							Fonds général	Subventions gouvernementales			
RV-1602	Contribution de la Ville de Boisbriand aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse	1 015 000	1 015 000	923 414	338 000	20 058		565 356			677 000
RV-1657	Travaux de refecton partie Grande-Côte	3 778 000	3 778 000	3 666 945	3 586 600	8 953	71 392				191 400
		<b>4 793 000</b>	<b>4 793 000</b>	<b>4 590 359</b>	<b>3 924 600</b>	<b>29 011</b>	<b>71 392</b>	<b>565 356</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>868 400</b>

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

De demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau ci-haut.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**2023-08-421**

**AUTORISATION AU SERVICE DU GÉNIE - ACCEPTATION DE TRAVAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser madame Annie Thériault, gestionnaire de projets, génie civil au Service du génie, à signer pour et au nom de la Ville de Boisbriand tout document d'acceptation de travaux pour différents services d'utilités publiques.

Adoptée

**2023-08-422**

**SOUSSIONS - TRAVAUX DE PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE SUR L'AVENUE MOISHE, TRONÇON I, LE PASSAGE OLSEN ET LES PLACES KOMARNO ET ANNE-FRANK - CONTRAT 2023-2064 - RÈGLEMENTS RV-1564 ET RV-1567**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de pavage de la couche d'usure sur l'avenue Moishe, tronçon I, le passage Olsen et les places Komarno et Anne-Frank, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Constructions Anor (1992) inc. 30, rue des Menuisiers Saint-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 2T2	250 165,13 \$ (montant corrigé)
Uniroc Construction inc. 5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	285 762,08 \$
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. 26, rue Saulnier Laval (Québec) H7M 1S8	299 434,91 \$
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	305 015,34 \$
Eurovia Québec Construction inc. 4085, rang St-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	308 704,43 \$
Construction Viatek inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	310 395,14 \$

Pavages Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	320 840,04 \$
--	---------------

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence inc. du 18 juillet 2023 et celle du Service du génie du 8 août 2023;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 13 juillet 2023.

D'accepter l'offre de Constructions Anor (1992) Inc. au montant de 250 165,13 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de pavage de la couche d'usure sur l'avenue Moïshe, tronçon I, le passage Olsen et les places Komarno et Anne-Frank – Contrat 2023-2064 - Règlements RV-1564 et RV-1567.

Adoptée

**2023-08-423**  
**OFFRE DE SERVICES - TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE ET DE L'AUTOROUTE 15 SUD - CONTRAT 2023-2067**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour des travaux de mise à niveau du feu de circulation à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de l'autoroute 15 sud;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 12 juillet 2023;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de « Énergie KGC inc. » au montant de 63 674,50 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de mise à niveau du feu de circulation à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de l'Autoroute 15 sud - Contrat 2023-2067.

Adoptée

**2023-08-424**  
**OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION DE DEUX CANONS À NEIGE ET POMPES - CONTRAT 2023-2071**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition de deux canons à neige et pompes;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 27 juillet 2023;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter l'offre de « Services Techniques NG inc. » au montant de 119 907,43 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition de deux canons à neige et pompes - Contrat 2023-2071.

Adoptée

**2023-08-425**  
**SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - CONTRAT 2023-2082**

ATTENDU que le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux d'installation de services municipaux, de fondation de rue, de captage de biogaz et de gestion des eaux pluviales sur la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon II, et la rue Mérilda-Dion nécessite l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver la grille de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service du génie permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées dans le cadre du contrat 2023-2082 pour des services professionnels pour la surveillance des travaux d'installation de services municipaux, de fondation de rue, de captage de biogaz et de gestion des eaux pluviales sur la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon II, et la rue Mérilda-Dion.

Adoptée

**2023-08-426**  
**SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - CONTRAT 2023-2077**

ATTENDU que le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de planification d'un développement orienté sur les transports collectifs (TOD) du secteur du Faubourg Boisbriand nécessite l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le système de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service d'urbanisme permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées dans le cadre du contrat 2023-2077 pour des services professionnels pour la planification d'un développement orienté sur les transports collectifs (TOD) du secteur du Faubourg Boisbriand.

Adoptée

**2023-08-427**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 30 juin 2023 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**2023-08-428**

**COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES - DÉCLARATION 2023 - DÉPÔT DE LA DÉCLARATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

ATTENDU les services fournis aux citoyens par la Ville en vue d'assurer la récupération et la valorisation de certaines matières recyclables;

ATTENDU que les articles 53.31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) prévoient le versement d'une compensation aux municipalités pour ces services fournis;

ATTENDU que l'article 6.2 du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.10) prévoit que la municipalité est tenue de transmettre à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) une déclaration indiquant la quantité de matières soumises à compensation qui a été récupérée et valorisée sur son territoire ainsi que les coûts nets des services qu'elle a fournis pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement de ces matières;

ATTENDU que selon le même article du règlement, la déclaration doit être auditée et accompagnée des rapports de l'auditeur indépendant de la municipalité;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte de dépôt de la déclaration « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables - Déclaration 2023 » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et des rapports de l'auditeur indépendant.

Adoptée

**2023-08-429**

**CESSION À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE - VÉHICULE DÉDIÉ AUX INTERVENTIONS RELIÉES AUX MATIÈRES DANGEREUSES**

ATTENDU que le camion de marque Freightliner 1998 modèle MCV (ci-après identifié 5000) est un véhicule dédié aux interventions reliées aux matières dangereuses qui appartient à l'ensemble des villes signataires de l'Entente relative à la protection incendie de l'Entraide des Basses-Laurentides;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Eustache est le gardien physique et l'opérateur du véhicule 5000 puisqu'elle possède une équipe d'intervention en matières dangereuses qui agit sur l'ensemble des territoires des villes faisant partie de l'Entente de l'Entraide des Basses-Laurentides;

ATTENDU que les coûts liés à son acquisition, son immatriculation, ses assurances, son entretien, ses inspections et ses tests annuels sont répartis annuellement et équitablement entre les villes faisant partie de l'Entente de l'Entraide des Basses-Laurentides;

ATTENDU que, jusqu'à ce jour et selon les registres de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Ville de Boisbriand est détentrice des droits de propriété du véhicule et en paie annuellement les droits d'immatriculation;

ATTENDU qu'il est nécessaire que la Ville de Saint-Eustache qui opère le véhicule 5000 en détienne tous les droits de propriété afin de faciliter l'administration dudit véhicule en ce qui concerne ses entretiens, ses inspections (PEP, SAAQ) et son test annuel;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite céder les droits de propriété du véhicule 5000 à la Ville de Saint-Eustache en contrepartie de la somme d'un dollar (1 \$) ;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**

**APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE**

D'autoriser la cession à la Ville de Saint-Eustache, en contrepartie de la somme d'un dollar (1 \$), du véhicule de marque Freightliner 1998, modèle MCV, opéré par le Service de sécurité incendie de cette dernière à des fins d'interventions reliées aux matières dangereuses sur le territoire des villes signataires de l'entente relative à la protection incendie de l'Entraide des Basses-Laurentides.

D'autoriser monsieur Jean-Luc Groulx, assistant-directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand, à procéder à la transaction auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

Adoptée

**2023-08-430**

**PROLONGATION DE LA DURÉE DU BAIL AVEC L'ORGANISME SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - 305, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

ATTENDU le bail en vigueur avec l'organisme Services d'entraide Le Relais pour la location d'un espace situé au 305, chemin de la Grande-Côte pour y tenir des activités reliées à l'opération d'une friperie;

ATTENDU que le bail consenti pour une période d'un an, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, est assorti de quatre options de renouvellement d'une année additionnelle;

ATTENDU que l'organisme Services d'entraide Le Relais cessera les activités du comptoir de la friperie située au 305, chemin de la Grande-Côte, le 1er mars 2024;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prolonger la durée du bail avec l'organisme Services d'entraide Le Relais pour la location d'un espace situé au 305, chemin de la Grande-Côte, jusqu'au 29 février 2024 inclusivement.

D'établir le coût du loyer comme suit:

- septembre et octobre 2023 : 940 \$ / mois;
- novembre et décembre 2023 : 470 \$ / mois;
- janvier et février 2024 : aucune contrepartie.

Adoptée

**2023-08-431**

**AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN SOLIDAIRE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ORGANISME SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS**

ATTENDU que l'organisme Services d'entraide Le Relais a pour mission la lutte contre la pauvreté, la faim et l'exclusion sociale que vivent les personnes se trouvant dans une situation économique précaire;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et de la Loi sur les compétences municipales (RLRA, c. 47.1) permettant aux villes d'avoir des ententes avec des organismes à but non lucratif (O.B.N.L.);

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Services d'entraide Le Relais ayant trait à l'aménagement et l'opération d'un jardin solidaire et d'une serre sur une partie du lot 6 489 085 du cadastre du Québec, prenant effet à compter de sa signature jusqu'au 1er avril 2028, renouvelable automatiquement aux mêmes termes et conditions par périodes additionnelles de cinq ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-08-432**

**ACQUISITION DES LOTS 2 674 470 ET 2 502 520 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DU GRAND-SAINT-CHARLES - APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De consentir à la vente par monsieur Erhard Schmidt à la Ville des lots 2 674 470 et 2 502 520 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 991,6 mètres carrés, conformément aux termes et conditions de la promesse de vente signée le 4 juillet 2023.

D'approprier à cet effet la somme de 2 630 \$ au surplus libre accumulé.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-08-433**

**PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN - SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ DU FAUBOURG BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder au Syndicat de la copropriété du Faubourg Boisbriand, l'utilisation sans frais des trois salles de la Maison du citoyen pour la tenue d'une rencontre le 29 août 2023, de 18 h à 23 h.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

**2023-08-434**

**PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - EXPOSITION BOISPHILEX 2024**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder au Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et du Centre communautaire pour l'organisation de son exposition annuelle, du 22 au 25 mars 2024.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

**2023-08-435**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PRÉSENCE D'UN CAMION ALIMENTAIRE ET UTILISATION D'UN APPAREIL MOBILE DE CUISSON PORTATIF - PARTY DE FIN DE SAISON À LA PISCINE DU PARC PELLERIN**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie (a. 9.8 et 36) et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire et l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre du party de fin de saison organisé par le Service des loisirs de la Ville à la piscine du parc Pellerin le 19 août 2023, remis au lendemain en cas de pluie.

Adoptée

**2023-08-436**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PRÉSENCE D'UN CAMION ALIMENTAIRE ET UTILISATION D'UN APPAREIL MOBILE DE CUISSON PORTATIF - PIQUE-NIQUE DES EMPLOYÉS 2023**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie (a. 9.8 et 36) et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire et l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre du pique-nique des employés qui se tiendra le 14 septembre 2023 au parc Derek-Aucoin.

Adoptée

**2023-08-437**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS 2023 DE L'ASSOCIATION DE LA BALLE-MOLLE ADULTE (ABCB)**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie (a. 9.8 et 36) et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire et l'utilisation

d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre des événements indiqués au tableau qui suit, aux dates, heures et lieux indiqués.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la consommation et la vente de boissons alcoolisées (a. 3.3) et la vente de denrées alimentaires (a. 5.1) lors de la tenue des événements identifiés au tableau qui suit, aux dates, heures et lieux indiqués.

D'autoriser l'organisme reconnu ABCB à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de ces événements.

Événements	Dates	Lieux	Promoteur
Finales Balle-molle adulte	9, 10 septembre 2023	Parc Derek-Aucoin	Association ABCB
Tournoi de balle-molle adulte	15, 16, 17 septembre 2023	Parc Derek-Aucoin	Association ABCB

Adoptée

#### **2023-08-438**

#### **AUTORISATION DU CONSEIL - FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 19 juillet 2023.

Adoptée

#### **2023-08-439**

#### **RECONNAISSANCE DE LA FIDUCIE AGRICOLE DE BOISBRIAND ET DE LA PÉPINIÈRE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) COMME PÔLES AGRICOLES MÉTROPOLITAINS AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (PMAD)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a démontré son intérêt pour les activités agricoles en créant au début des années 2000 une pépinière sur une propriété de 38 hectares qui était composée de plus de 300 lots subdivisés au coeur de la zone agricole de son territoire et qui ont fait l'objet d'un remembrement;

ATTENDU le fait que la Ville signe chaque année une entente de partenariat avec l'Institut de recherche en biologie végétale et qu'elle a été la première à signer une entente avec le Jardin botanique de Montréal;

Modifiée par  
la résolution  
2024-09-529  
adoptée à la  
séance  
ordinaire du  
10 septembre  
2024

ATTENDU que la pépinière municipale a toujours fait la promotion de la culture de ses végétaux au profit des citoyens de la municipalité et a participé à de nombreux projets de recherche impliquant des institutions universitaires;

ATTENDU que la Ville s'est impliquée dans des activités agricoles ouvertes aux citoyens par le biais de jardins communautaires à la pépinière et de jardins maraichers en zone urbaine, permettant ainsi à ses citoyens de découvrir et se rapprocher de l'agriculture;

ATTENDU que la Ville a investi plusieurs millions de dollars dans ce projet au bénéfice de ses citoyens et a été récipiendaire de nombreux prix provinciaux;

ATTENDU que la Ville a acquis en 2021 une terre agricole de 28 hectares, voisine de la pépinière, au coût de 1,6 million de dollars dans le but de la revalorisée à des fins agricoles;

ATTENDU que la Ville a créé la Fiducie agricole de Boisbriand (FAB) composée de neuf (9) membres issus de milieux complémentaires à la pratique de l'agriculture et y a injecté un montant de 1 million de dollars pour soutenir des projets agricoles;

ATTENDU que les principaux objectifs de la FAB sont orientés vers la sécurité alimentaire, une agriculture de proximité et le développement des activités agricoles;

ATTENDU que la Ville a créé un règlement municipal visant à imposer une redevance aux propriétaires non agricoles ne cultivant pas leur terre et qui permet à la Ville de réinvestir les sommes recueillies dans les initiatives de mise en valeur des terres agricoles;

ATTENDU qu'historiquement, la position stratégique de la Ville a favorisé la spéculation foncière et que la mise en valeur de la zone agricole par ses activités de pépinière et de Fiducie agricole a comme objectif de la contrer;

ATTENDU que les projets de la FAB et de la pépinière s'inscrivent complètement dans les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les efforts importants faits par la Ville, les difficultés rencontrées par la relève agricole et l'implication de la Ville dans la protection du milieu agricole, sa mise en valeur et le respect de la biodiversité;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De demander la reconnaissance de la Fiducie agricole de Boisbriand et de la pépinière municipale comme faisant partie du réseau des pôles agricoles métropolitains à l'encadré 9 du projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

De transmettre une copie de cette résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal et à la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**2023-08-440**  
**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JUIN 2023**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2023 montrant un total mensuel de 21 648 618 \$ et un cumulatif annuel de 76 618 699 \$.

Adoptée

**2023-08-441**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7153, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4785, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7153, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation de modification préparé par DKA architectes, daté du 11 juillet 2023;
- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 5 juin 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 30 mai 2022;
- panneau des échantillons préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-08-442**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7157, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4785, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7157, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation de modification préparé par DKA architectes, daté du 11 juillet 2023;

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023;

- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 5 juin 2023;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 30 mai 2022;

- panneau des échantillons préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-08-443**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7163, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4785, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7163, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation de modification préparé par DKA architectes, daté du 11 juillet 2023;

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023;

- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 5 juin 2023;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 30 mai 2022;

- panneau des échantillons préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-08-444**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7167, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4785, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7167, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation de modification préparé par DKA architectes, daté du 11 juillet 2023;

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023;

- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 5 juin 2023;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 30 mai 2022;

- panneau des échantillons préparé par DKA architectes, daté du 26 juin 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-08-445**

**APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - L.L. BEAN - 3200, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation des façades du bâtiment commercial L.L. BEAN situé au 3200, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux simulations visuelles préparées par Marcotte Design, datées du 14 juillet 2023.

Adoptée

**2023-08-446**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - RENAUD-BRAY - 3220, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4778, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation des façades du bâtiment commercial Renaud-Bray qui sera situé au 3220, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'architecture préparé par David Smith, architecte, le 11 mai 2023.

Adoptée

**2023-08-447**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - U-HAUL - 1700, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND - ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 20 juin 2023 portant le numéro R-23-CU-4775, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment industriel situé au 1700, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan de structure préparé par Serafino Valente, daté du 22 octobre 2022;

- simulations visuelles du bâtiment préparées par Advertising & marketing associates Inc, daté du 20 février 2023;

- plan d'aménagement paysager et simulations visuelles préparés par James Francis Lalonde, architecte, datés du 21 juin 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière au montant de 23 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-08-448**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES DU COMMERCE RENAUD-BRAY - 3220, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4779, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes pour le commerce Renaud-Bray situé au 3220, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par EnseignesPlus, datés du 1er mai 2023.

Adoptée

**2023-08-449**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - L.L. BEAN - 3200, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4781, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes du commerce L.L. Bean qui sera situé au 3200, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan technique des enseignes préparé par Roberts Signs & Awnings, daté du 29 mai 2023;

- simulation des enseignes préparée par Marcotte Design, datée du 27 juillet 2023.

Adoptée

**2023-08-450**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE DE L'ENTREPRISE A1 DISTRIBUTION - 1665, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND - ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 juillet 2023 portant le numéro R-23-CU-4784, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne de l'entreprise A1 Distribution située au 1665, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés par EnseignesPlus, datés du 7 février 2023.

Adoptée

**2023-08-451**

**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE JUILLET 2023**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 juillet 2023.

Adoptée

**2023-08-452**

**PERMANENCE - DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De confirmer la permanence de monsieur Henri-Jean Fillion au poste cadre permanent à temps complet de directeur du Service d'urbanisme.

Adoptée

**2023-08-453**

**NOMINATION - DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De nommer monsieur Charles-Élie Barrette au poste cadre à temps complet de directeur adjoint au Service d'urbanisme selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-08-454**

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR ET TRÉSORIER PAR INTÉRIM ET  
EMBAUCHE D'UNE CHEF DE DIVISION REVENUS AU SERVICE DES  
FINANCES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De nommer monsieur Jean-Charles Ferland au poste cadre à temps complet de directeur et trésorier par intérim au Service des finances.

D'embaucher madame Francine Guénette au poste cadre temporaire de chef de division revenus au Service des finances selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des finances.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-08-455**

**EMBAUCHE - TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À LA BIBLIOTHÈQUE,  
SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher madame Christina Clément au poste syndiqué régulier à temps complet de technicienne en documentation à la bibliothèque, Service des loisirs, à compter du 29 août 2023.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

**2023-08-456**

**SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DE LA RUE ELZÉARD-BOUFFIER - RECOMMANDATION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'interdire le stationnement sur la rue Elzéard-Bouffier à partir de la courbe intérieure jusqu'à la rue Boischatel, sur une distance d'environ 30 mètres.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2023-08-457**

**AJOUT D'UN BRIGADIER SCOLAIRE À CHACUNE DES ÉCOLES DU MAI ET GABRIELLE-ROY - RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE LA VILLE SÉCURITAIRE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'ajouter deux brigadiers scolaires, un face à l'école du Mai et le second à l'école Gabrielle-Roy, à l'intersection de la rue Marie-C.-Daveluy et de l'avenue Jean-Duceppe.

Adoptée

**2023-08-458**

**IMPLANTATION D'UNE « ZONE NEUTRE » À L'HÔTEL DE VILLE ET D'UNE CASE DE STATIONNEMENT À CET EFFET - RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE LA VILLE SÉCURITAIRE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'implanter, à l'avant de l'hôtel de ville, une « zone neutre » éclairée et pourvue d'une caméra de surveillance favorisant les échanges sécuritaires et attribuer une case de stationnement à cette fin.

Adoptée

**2023-08-459**

**NOMINATION DE MADAME CHRISTINE BEAUDETTE COMME REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE BOISBRIAND POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE PRÉVUE LE 17 AOÛT 2023 PAR TRICENTRIS, LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

ATTENDU l'état de la situation financière de l'organisme Tricentris, la Coopérative de solidarité, présenté par sa directrice des finances et son directeur général;

ATTENDU la tenue d'une assemblée générale extraordinaire le 17 août 2023 et à laquelle les représentants des membres sont convoqués;

ATTENDU que monsieur Daniel Kaeser, le représentant officiellement désigné pour la Ville de Boisbriand, ne pourra pas assister à cette assemblée générale extraordinaire;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De désigner madame la mairesse Christine Beaudette pour représenter la Ville de Boisbriand lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'organisme Tricentris, la Coopérative de solidarité, prévue le 17 août 2023.

D'autoriser madame la mairesse Christine Beaudette à participer à tout vote au nom de la Ville de Boisbriand à l'occasion de cette assemblée.

Adoptée

**2023-08-460**  
**AIDE FINANCIÈRE - CENTRAIDE LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière à l'organisme Centraide Laurentides au montant de 200 \$ pour sa campagne de souscription 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2023-08-461**  
**AIDE FINANCIÈRE 2023 - TABLE DE CONCERTATION SUR LA PAUVRETÉ MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à la Table de concertation sur la pauvreté MRC Thérèse-De Blainville au montant de 250 \$ pour soutenir l'organisation de l'édition 2023 de l'événement « La nuit des sans-abris ».

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2023-08-462**

**ADHÉSION 2023-2024 - PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE  
DANS LES LAURENTIDES (PREL)**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) au montant de 25 \$ toutes taxes comprises pour la période 2023-2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2023-08-463**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De lever la séance à 20 h 30.

Adoptée

CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse

M<sup>e</sup> ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
Greffière

